

RÉSEAU
DE LECTURE
PUBLIQUE
DES DEUX RIVES

PROJET
2022/2026





An illustration at the top of the page shows a person's legs in red pants and white sneakers on the left. A dashed line path leads from them to a person sitting on the ground reading a book, then to a paper airplane, and finally to a person sitting in a green armchair reading a book. The background is light green with small white daisies and clouds.

1 – LES ATTENDUS DU PCSES

1.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DU PCSES

Le projet culturel et scientifique (PCSES) détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement dans un territoire. Le PCSES d'une bibliothèque, outil de pilotage et de gestion, définit les grandes orientations et les stratégies de la bibliothèque en tenant compte de toutes ses missions de lecture publique.

Le PCSES répond à quatre objectifs :

- ✨ repenser le projet pour répondre aux attentes des habitants ;
- ✨ fédérer le projet de service avec et entre les acteurs internes à la collectivité (élus, agents du service public) et externes (Département, Région, DRAC) mais aussi en concertation avec les publics ;
- ✨ concevoir les objectifs culturels, sociaux, éducatifs et scientifiques du réseau des Bibliothèques ;
- ✨ analyser les forces et les faiblesses des bibliothèques aujourd'hui, définir les outils de mise en oeuvre.

1.2 CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Le Conseil communautaire du 27 septembre 2021 a voté le transfert de la lecture publique ou plus précisément le transfert des bibliothèques, médiathèques et points lecture conformément à l'article 10 de ses statuts : la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs ».

Les 23 février, 2 mars et 16 mars 2022, les arrêtés préfectoraux du Gers, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne ont acté ce transfert.

De plus, la loi «bibliothèque» demande la rédaction d'un schéma de lecture publique à l'échelle géographique des EPCI.

1.3 MISSIONS ET ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES

MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Une bibliothèque est un équipement fondamental d'une commune. Elle joue un rôle de premier plan dans l'accès de tous à la culture. Elle a pour mission de développer l'accès au savoir pour tous, de favoriser l'intégration de nouveaux publics, en se rapprochant des publics éloignés de la lecture et de la culture (les bibliothèques ne doivent plus être considérées que comme liées à la lecture seule), en sensibilisant les tout-petits et en se déplaçant auprès des personnes qui ne peuvent fréquenter la bibliothèque. Elle se doit d'être tournée vers les habitants en faisant en sorte que ses objectifs et son fonctionnement soient en corrélation avec les besoins et les attentes de la population.

Les bibliothèques sont au croisement des politiques culturelles, sociales, éducatives : elles contribuent au vivre ensemble, et à faire sens. Le rôle des bibliothèques est d'assurer une sélection de contenus avec des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion et d'assurer la médiation de ces contenus auprès des publics.

An illustration at the bottom of the page shows a person sitting on the ground reading a red book on the right. A dashed line path leads from them to a person sitting on the ground reading a book, then to a paper airplane, and finally to a person sitting in a green armchair reading a book. The background is light green with small white daisies and clouds.The logo of the French Republic, consisting of three vertical stripes of blue, white, and red.

lecture publique



Elles permettent aux citoyens d'avoir accès facilement et librement à la culture, à l'éducation et au numérique. Ce sont des lieux d'information, de formation, de découverte, de mixité sociale, de brassage culturel et d'émancipation.

Les bibliothèques restent le premier lieu culturel de proximité, devenant aussi des lieux de rencontres sociales, de sensibilisation aux pratiques culturelles, des relais d'informations culturelles et des lieux de services. Aujourd'hui, 76 % des Français estiment que les bibliothèques sont utiles à tous et 25 % utilisent régulièrement leurs services.

ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES

Longtemps dévolues à la conservation des documents et à la constitution de collections, les bibliothèques se sont développées dans le courant du XXe siècle autour de la mise à disposition, la valorisation et le prêt de documents auprès d'un large public.

Depuis les années 90, avec le développement des médias de masse, se sont développées les démarches d'action culturelle aux fins de renforcer la sensibilisation à la lecture, celle-ci étant désormais « concurrencée » par des formes plus diversifiées de pratiques culturelles et distractives. Les technologies des années 2000 ont poussé les bibliothèques à s'adapter à ce nouvel environnement, notamment à l'immédiateté des informations, la culture du « zapping » et la dématérialisation des œuvres.

L'accès facile et permanent à une multitude d'informations met en évidence la valeur ajoutée du bibliothécaire par le conseil personnalisé, la connaissance fine des mécanismes de l'information et de la recherche documentaire et la capacité de comprendre les besoins et attentes des usagers. La mission de conservation des documents puis l'activité orientée uniquement vers la mise à disposition de collections sont des périodes révolues pour l'activité des bibliothèques. Elles se centrent aujourd'hui sur les besoins des utilisateurs, au-delà de l'accès aux documents.

Les bibliothécaires conservent un rôle de prescripteur en terme de lecture mais doivent élargir leurs champs de connaissances et de compétences pour pouvoir répondre aux attentes plus diversifiées en matière d'offres culturelles, dont ils deviennent véritablement médiateurs.

1.4 TEXTES DE RÉFÉRENCES

L'action des bibliothèques fait référence à la loi bibliothèques du 21/12/2022, qui précise les missions et le rôle des bibliothèques, notamment :

- ✿ accès libre et gratuit aux bibliothèques ;
- ✿ pluralisme des collections et indépendance des bibliothécaires dans leurs choix d'acquisition et de programmation ;
- ✿ diversité des supports, physiques et numériques ;
- ✿ reconnaissance de la qualification professionnelle des bibliothécaires ;
- ✿ renforcement de la compétence des EPCI (rédaction d'un schéma de lecture publique) : « Art. L. 5211-63.-Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique ».



4 /



lecture publique





2 – ÉTAT DES LIEUX

2.1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SON TERRITOIRE

Le diagnostic de territoire s'est appuyé sur les données de l'INSEE.

A. LE TERRITOIRE DE L'EPCI

La Communauté de Communes des Deux Rives est une communauté de communes française, située dans les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Gers, dans les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Elle comprend 28 communes : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Clermont Soubiran, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Le Pin, Malause, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, Pommevic, Saint Antoine, Saint Cirice, Saint Clair, Saint Loup, Saint Michel, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse, Sistels et Valence d'Agen. Elle s'étend sur 343 km².

Au 1er janvier 2018, La Communauté de Communes des Deux Rives compte 18750 habitants pour une densité de population de 54,66 habitants/km². La ville de Valence d'Agen compte 5213 habitants pour une densité de 388 habitants/km². Puis par ordre décroissant : Dunes (1202), Malause (1178), Lamagistère (1162), Donzac (1043), Golfech (1009), Goudourville (945), Auvillar (916), Saint Paul d'Espis (572), Castelsagrat (555), Pommevic (546), Saint Loup (525), Gasques (410), Clermont Soubiran (388), Espalais (382), Mansonville (290), Bardigues (279), Saint Clair (269), Saint Michel (269), Saint Vincent Lespinasse (268), Sistels (209), Merles (201), Saint Antoine (192), Montjoi (165), Perville (152), Saint Cirice (151), Grayssas (136) et Le Pin (123).

La population de la CC2R par tranches d'âge : 0/14 ans (3192 – 17%), 15/29 ans (2516 – 13,4%), 30/44 ans (3135 – 16,7%), 45/59 ans (4033 – 21,5%), 60/74 ans (3619 – 19,3%), 75 ans et plus (2255 – 12%).

Concernant l'emploi des 15-64 ans (11018 personnes), les indicateurs sont les suivants : 62,6 % sont actifs en emploi (64,2 % au niveau national), 10,9 % sont chômeurs (10 % au niveau national), 8,7 % sont retraités ou préretraités (6,4 % au niveau national), 7,8 % sont élèves ou étudiants (10,7 % au niveau national) et 10 % classés autres en inactif (8,8 % au niveau national).

Il est à noter que la part des 20-24 ans sortis des études non diplômés est de 23,8 % sur le territoire des Deux Rives (16,5 % au niveau national) et que le taux des 16-17 ans en difficulté de lecture est de 11,8 % dans le Tarn-et-Garonne (10,6 % au niveau national).

La population active selon les catégories professionnelles est décomposée ainsi : Employés (2352 – 29,4 % – 28,3 % au niveau national), Ouvriers (2225 – 27,8 % – 21,2 % au niveau national), Professions intermédiaires (1692 – 21,1 % – 24,9 % au niveau national), Artisans et commerçants (688 – 8,6 % – 6 % au niveau national), Cadres (651 – 8,1 % – 16,6 % au niveau national) et Exploitants agricoles (283 – 3,5 % – 1,3 % au niveau national).

B. LES ÉQUIPEMENTS

16 communes sont dotées d'équipements scolaires (Auvillar, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Malause, Mansonville, Montjoi, Pommevic, Saint Antoine, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse et Valence d'Agen) qui accueillent 1604 scolaires (écoles maternelles et élémentaires), 848 collégiens et 682 lycéens.



lecture publique



La Communauté de Communes des Deux Rives gère les établissements en direction de la Petite Enfance : la crèche de Golfech, la petite crèche de Valence d'Agen et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale propose une résidence autonomie pour les plus de 60 ans et le Centre Hospitalier des Deux Rives dispose de 5 services pour les personnes âgées (EHPAD, Unité protégée, Unité de soins longue durée et Service de Soins de suite et de Réadaptation Polyvalent). L'ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte) gère une structure pour les personnes âgées handicapées (Résidence las Cannelles à Valence d'Agen).

Au niveau culturel, la Communauté de Communes dispose d'une École de Musique (350 élèves, 17 professeurs, 22 disciplines enseignées), d'un conservatoire des métiers d'autrefois (Donzac) et d'espaces d'expositions (Offices de Tourisme d'Auvillar et de Valence d'Agen). La ville de Valence d'Agen, quant à elle, gère le Cinéma Théâtre Apollo et l'École municipale de Danse.

C. UN TISSU ASSOCIATIF FORT

Sur le territoire des Deux Rives plus de 130 associations participent au dynamisme culturel, sportif, social, environnemental du territoire.

2.2 LES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE

A. ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

11 points lecture, bibliothèques et médiathèques sont répartis sur le territoire des Deux Rives : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Lamagistère, Malause, Merles, Pommevic et Valence d'Agen.

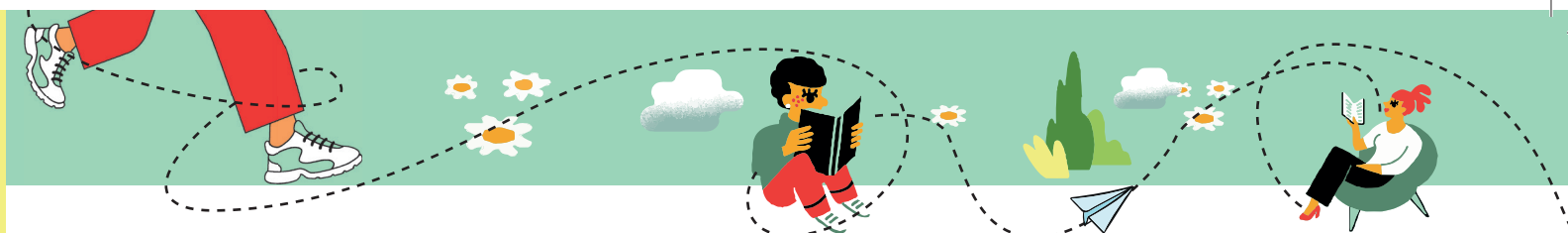
Seul le fonds documentaire de la médiathèque de Valence d'Agen est informatisé ce qui permet le suivi et la gestion des ouvrages.

Les autres bibliothèques ou points lecture de la Communauté de Communes des Deux Rives ne sont pas informatisés et n'ont JAMAIS procédé à un désherbage rigoureux de leur fonds documentaire. Il sera nécessaire avant la mise en réseau.

La Communauté de Communes des Deux Rives s'est doté au fil des ans, et pour répondre aux besoins de l'organisation du Salon du Livre Jeunesse, d'un fonds documentaire communautaire (constitué à ce jour de 10500 ouvrages).

Pour caractériser ces lieux, nous utiliserons la typologie des établissements réalisée par la Médiathèque Départementale du Tarn-et-Garonne. En se basant sur les crédits d'acquisition, les horaires d'ouverture, le personnel, et la surface des locaux, il a été défini 5 catégories d'établissements ouverts au public.





Catégories	Bibliothèque Niveau 1	Bibliothèque Niveau 2	Bibliothèque Niveau 3	Point Lecture	Dépôt
Crédits d'acquisition tous documents	2€ / habitant	1€ / habitant	0,5€ / habitant	2 ou 3 critères du niveau 3 sont respectés	Moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h/semaine	8h/semaine	4h/semaine	idem	idem
Personnel	1 agt cat. B fil culturel / 5000 hb 1 salarié qualifié pour 2000 hb	1 salarié qualifié	bénévoles qualifiés	idem	idem
Surface	0,07m2/hb plancher minimal 100m2	0,04m2/hb plancher minimal 50m2	25m2	idem	idem

Tableau : typologie des bibliothèques établie par l'ADBDP / DLL : Direction du Livre et de la lecture

Lieux de lecture du réseau départemental / Communauté de Communes des Deux Rives (État des lieux effectué par la Médiathèque départementale)

Désignation	Auvillar	Bardigues	Castelsagrat	Donzac	Dunes	Espalais
Classification	Bibliothèque	Dépôt	Dépôt	Bibliothèque	Bibliothèque	Bibliothèque
Crédits d'acquisition tous documents	0,54€	NC	NC	1,45€	0€	NC
Horaires d'ouverture	6H00	NC	NC	11H00	5H30	4H00
Personnel	1 salarié	bénévole	bénévole	1 salarié	1 salarié	bénévole
Local	indépendant	Salle mairie	Salle mairie	indépendant	indépendant	Salle mairie
Surface	0,11m2/hb 108m2	NC	NC	0,02m2/hb 80m2	0,02m2/hb 25m2	28m2
Fonds propre avant désherbage	5 221	NC	NC	2 226	1 745	1 745
Nbre d'inscrits	93	NC	NC	118	72	72
Fréquentation	977	NC	NC	1 992	180	480
Nbre de prêts	1 181	NC	NC	777	476	531

Désignation	Lamagistère	Malause	Malause	Malause	Valence d'Agen
Classification	Dépôt	Point Lecture	Dépôt	Bibliothèque	Bibliothèque
Crédits d'acquisition tous documents	NC	0,28€	NC	0,29€	1,93€
Horaires d'ouverture	NC	4H00	NC	5H00	28H00
Personnel	bénévoles	bénévoles	NC	bénévole	salariés
Local	indépendant	Salle mairie	Salle mairie	indépendant	indépendant
Surface	0,10m2/hb 101m2	0,04m2/hb 47m2	NC	0,07m2/hb 42m2	0,15m2/hb 424m2
Fonds propre avant désherbage	NC	3 385	NC	424	31 320
Nbre d'inscrits	NC	13	NC	74	866
Fréquentation	NC	NC	NC	984	7 884
Nbre de prêts	NC	NC	NC	473	19 561

5 bibliothèques du territoire n'ayant pas répondu aux statistiques du Ministère de la Culture sont classées « Dépôts d'ouvrages ». Certaines écoles de la CC2R sont desservies par le bibliobus : Bardigues, Golfech, Mansonville, Montjoi, Saint Paul d'Espis, Saint Vincent Lespinasse.

lecture publique





B. UNE POLITIQUE D'ACTION CULTURELLE DE QUALITÉ

A ce jour, la Communauté de Communes des Deux Rives accompagne la médiathèque municipale de Valence d'Agen dans l'organisation d'un Salon du Livre Jeunesse en direction des 1600 scolaires du territoire. Ce salon du livre accueille 12 auteurs et/ou illustrateurs.

La médiathèque de Valence d'Agen, la bibliothèque Donzac, la bibliothèque de Pommevic construisent un programme régulier et diversifié de manifestations culturelles et d'ateliers, dans le but de :

- ✿ participer à l'image de la bibliothèque comme lieu de vie, de rencontres et de culture ;
- ✿ fidéliser et faire venir de nouveaux publics.

La médiathèque de Valence d'Agen entretient des partenariats solides, réguliers et de qualité avec différents services de la ville, avec lesquels elle mène des actions transversales, ainsi qu'avec les autres partenaires institutionnels du territoire :

- ✿ le Service culturel de la CC2R (École de Musique : auditions et concerts) ;
- ✿ le Service Petite Enfance : la médiathèque de Valence d'Agen propose régulièrement des ateliers à destination des tout-petits ;
- ✿ autres services de la CC2R (Centre de Loisirs, pôle personnes âgées) : suivant les événements phares de l'année ;
- ✿ les écoles : un lien très fort existe entre les bibliothèques et les écoles.

3 – DIAGNOSTIC CRITIQUE : FORCES ET FAIBLESSES DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA CC2R

3.1 LES FORCES

Depuis de nombreuses années, les médiathèques, bibliothèques et points lecture du territoire des Deux Rives fonctionnent en « réseau » : échanges et prêts du fonds documentaire (dont le fonds propre de la CC2R).

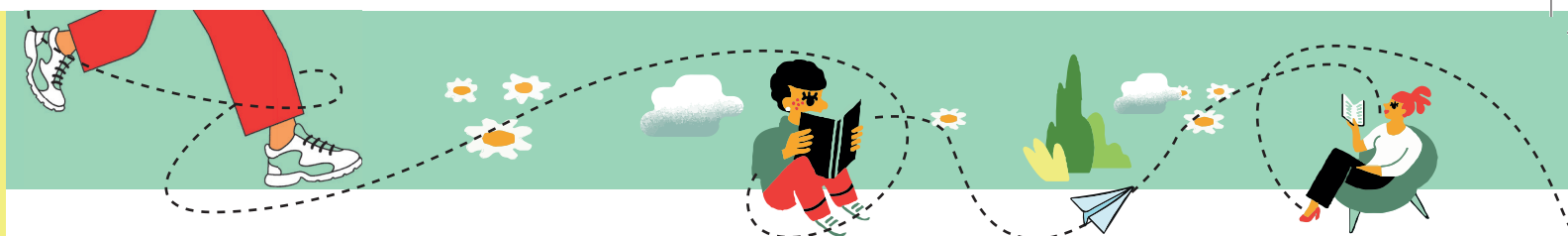
Le fonctionnement de la médiathèque de Valence d'Agen (budget d'acquisition, personnel qualifié, informatisation, action culturelle) peut porter et structurer le projet de mise en réseau.

La présence de bénévoles dans les bibliothèques ou points lecture de Bardigues (point lecture nouvellement créé), Espalais, Lamagistère, Malause et Pommevic permet de maintenir un accueil public, un accès à la lecture pour tous. Certains bénévoles proposent des animations scolaires, des ateliers artistiques tout public, ...

Les actions culturelles proposées sur l'ensemble du territoire sont riches et diversifiées. Elles sont portées par les collectivités locales et le tissu associatif.

Le projet de création du Pôle culturel au sein de la Communauté de Communes peut enrichir le réseau lecture, fédérer les actions culturelles et proposer de nouvelles actions.





3.2 LES FAIBLESSES

Les fonds documentaires de tous les points lecture et bibliothèques (à l'exception du fonds documentaire de Valence d'Agén et de la CC2R) ne sont pas informatisés. Cela ne permet donc pas de connaître et faire connaître les fonds au public et de gérer le partage des ouvrages. Il est impossible de quantifier précisément (sans un désherbage minutieux) les fonds ni d'évaluer la diversification des collections.

Les bénévoles et certains salariés des bibliothèques ne sont pas formés à l'accueil et la gestion des bibliothèques (prêts, statistiques, réglementation, informatisation, ...).

4 – PROJET

Par la prise de compétence de la « lecture publique » la Communauté de Communes des Deux Rives souhaite favoriser l'accès à la culture pour tous, en tout point du territoire, par la mise en réseau de lieux de lecture.

Pour ce faire, la Communauté de Communes des Deux Rives présente un projet de création de réseau autour de 4 axes stratégiques.

4.1 RENFORCER L'OFFRE DOCUMENTAIRE

« Plus de choix, et des nouveautés plus rapidement disponibles ! »

Axe plébiscité par le public des « petites » bibliothèques et des points lecture, l'amélioration de l'offre documentaire repose principalement sur deux pistes de travail :

- ☀ améliorer la complémentarité des collections entre médiathèques, bibliothèques et points lecture afin de pouvoir fournir davantage d'exemplaires des titres les plus demandés et donner une plus grande profondeur au catalogue (élargissement du panel proposé au public) ;
- ☀ améliorer la gestion et la logistique de façon à pouvoir fournir plus rapidement les titres demandés par le public et à être plus réactif lors des temps forts de l'année éditoriale (rentrées littéraires, grands événements....) ;

Ces deux pistes seront travaillées grâce au déploiement d'un système d'acquisitions en réseau : constitution d'un groupe d'acquéreurs ayant en charge de suivre la collection pour tous les établissements et de gérer les relations avec les libraires et fournisseurs.

A. LE TERRITOIRE DE L'EPCI

Le nouveau système permettra de travailler autour de 4 objectifs :

1. Mise en place au premier trimestre 2022 du réseau et écriture d'une charte documentaire qui sera validée auprès des instances au dernier trimestre 2022.

 **lecture publique**





2. Affiner la complémentarité des collections des médiathèques, bibliothèques et points lecture.

2.A Désherbage des fonds propres de chaque établissement. Catalogage informatisé de l'ensemble des fonds documentaires (été 2022 et été 2023) par le recrutement de jeunes saisonniers.

2.B Convention avec le Département des nouvelles modalités de fourniture de collections qui permettra d'apporter une vraie plus-value aux usagers.

3. Réduire au minimum les délais de mise en rayon des nouveautés en améliorant au plus tôt la disponibilité des exemplaires sur les nouveautés et les best-sellers, en utilisant l'achat multiple et la complémentarité du livre numérique.

4. Travailler sur la mise en valeur des acquisitions.

4.A Améliorer les sélections et coups de cœur, développer les « coups de cœur » du public.

4.B Innover dans la manière physique de présenter les nouveautés.

4.C Créer et développer de nouveaux fonds sur l'ensemble des 11 lieux de lecture.

B. DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES USAGERS

1. Ouvrir avant septembre 2022 les suggestions d'achat des usagers.

2. Intégrer les usagers aux processus d'acquisitions dans des domaines à définir collectivement avant 2023.

C. POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UNE OFFRE NUMÉRIQUE

1. Poursuivre l'évaluation et adaptation annuelle de l'offre existante, en privilégiant les ressources les plus consultées.

2. Tester et développer de nouvelles ressources en ligne.

3. Proposer une nouvelle formule de découverte des ressources en ligne auprès du public afin de valoriser l'offre.

4.2 RENDRE LES SERVICES PLUS ACCESSIBLES

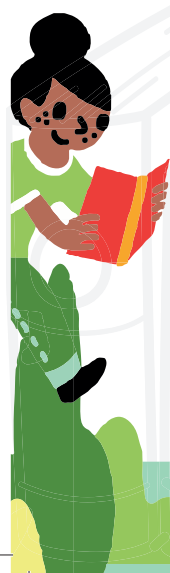
« Nous aimons les médiathèques mais elles doivent être plus ouvertes ! »

Conçus pour être ouverts au public, les médiathèques, bibliothèques et points de lecture mettront l'accent sur l'accueil de l'ensemble des habitants du territoire en adaptant leur offre selon les orientations suivantes :

A. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS

1. Harmoniser la signalétique des médiathèques, bibliothèques et points lecture.

2. Former toute l'équipe du réseau à l'accueil des publics en situation de handicap avant 2024.



10 /



lecture publique





B. ADAPTER LES COLLECTIONS

D'ici 2024, créer ou renforcer les collections adaptées aux handicaps :

- ☀ Fonds en braille
- ☀ Daisy (partenariat avec les associations pour les mal-voyants)
- ☀ Gros caractères
- ☀ Livres audio
- ☀ Audiodescription
- ☀ Livres tactiles



C. AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET LE CONFORT DES MÉDIATHÈQUES

1. Améliorer la diffusion des documents de communication auprès du public (programme des animations, guide, flyers et affiches).
2. Rendre les médiathèques visibles sur les réseaux sociaux : créer avant 2023 des comptes sur les réseaux sociaux (type Facebook et Instagram), assurer la gestion réactive de ces comptes en interne, selon une charte définie en accord avec le service communication de la CC2R.
3. Être présent lors des manifestations organisées par les communes et par la CC2R : pots des nouveaux arrivants (étudier une offre pour les nouveaux habitants : matériel de communication), forum des lycéens, forum des associations, toute manifestation ponctuelle d'importance.

D. FAIRE ÉVOLUER LES HORAIRES D'OUVERTURE

Longtemps pensés à partir des horaires de bureau, les horaires d'ouverture des médiathèques doivent pouvoir évoluer à moyen terme afin de dessiner une complémentarité à l'échelle du réseau. L'amélioration de l'amplitude horaire globale sera l'un des objectifs opérationnels majeurs du PCSSES 2022-2026.

1. Définir les horaires d'ouverture au public des bibliothèques et médiathèques au regard des statistiques de fréquentation.

Médiathèque de Valence d'Agen – Tête de Réseau

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9H/12H30	9H/12H30	/	/	9H/12H30
	14H/18H	13H30/18H30	14H/18H	14H/18H	

VALENCE D'AGEN
rue de Cluzel
82400 VALENCE D'AGEN

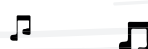
Bibliothèque d'Auvillar

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H
		14H/18H			

AUVILLAR
18 promenade
des moines
82340 AUVILLAR



lecture publique



11 /



Bibliothèque de Bardigues

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H

BARDIGUES

10 rue de la mairie
82340 BARDIGUES

Bibliothèque de Castelsagrat

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		16H/18H			

CASTELSAGRAT

1 rue de l'échauguette
Mairie
82400 CASTELSAGRAT

Bibliothèque de Donzac

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		9H/12H30			9H/12H30
		14H/18H30	14H/18H		

DONZAC

1 carrelot
de la couturière
82340 DONZAC

Bibliothèque de Dunes

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H15
		15H30/18H			

DUNES

13 place des Martyrs
82340 DUNES

Bibliothèque d'Espalais

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H
		14H/18H			

ESPALAIS

18 rue du Barry
82400 ESPALAIS

Bibliothèque de Lamagistère

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		10H/12H			10H/12H
15H/18H					

LAMAGISTERE

place du 14 juillet
82360 LAMAGISTERE

Bibliothèque de Malause

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H
		15H30/17H30			

MALAUSE

1 impasse de la Mairie
Mairie
82200 MALAUSE

Bibliothèque de Merles (ouverture Mairie)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8H/12H	8H/12H	8H/12H			

MERLES

Le Bourg
Mairie
82210 MERLES

Bibliothèque de Pommevic

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					10H/12H30
		15H/18H			

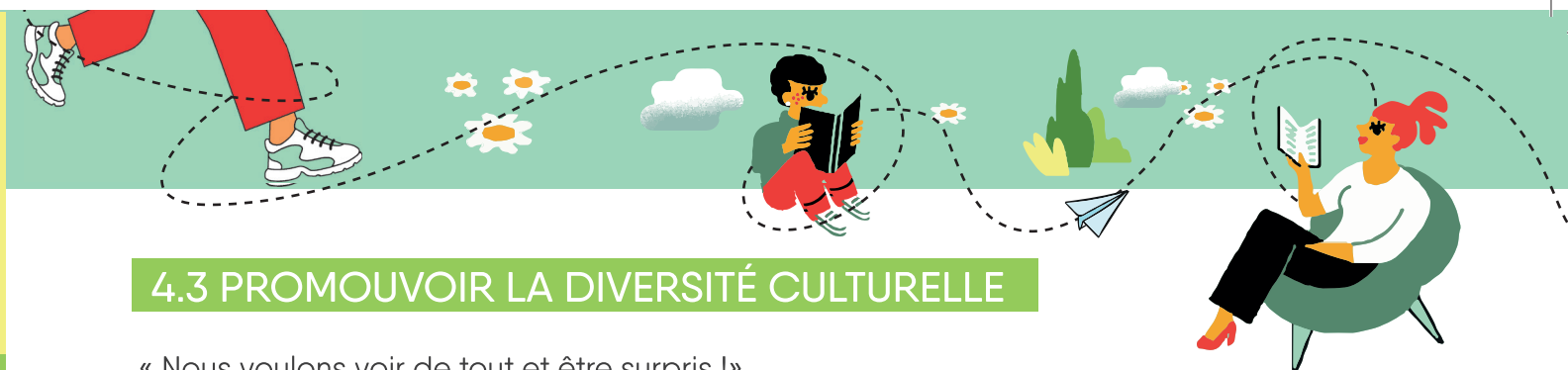
POMMEVIC

4 avenue de la Gare
82400 POMMEVIC



lecture publique





4.3 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

« Nous voulons voir de tout et être surpris ! »

Les médiathèques, bibliothèques et points de lecture sont des services et des lieux incontournables en matière d'animation culturelle.

La programmation commune du réseau, pensée collectivement et en lien avec les partenaires culturels et de l'éducation nationale, a d'ores et déjà pour objectif de faire entendre toutes les voix et toutes les cultures en variant les approches, tout en faisant la part belle au livre, aux littératures et aux auteurs, tous genres littéraires confondus.

La programmation tous publics du réseau a vocation à constituer une des facettes de l'action culturelle de l'intercommunalité ; elle s'intègre à ce titre dans la politique culturelle conçue et mise en oeuvre par la Direction Culture de la CC2R.

A. AFFIRMER L'ANCRAGE DANS LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Outre la lecture publique, la politique culturelle de la CC2R s'articule autour de grands domaines : le soutien à la création et aux initiatives culturelles de la société civile, l'éducation artistique et culturelle et l'enseignement musical. Les médiathèques serviront de relais à ces politiques en tant que structures d'accueil ou partenaires associés dès la construction des projets.

1. Le Label 100 % EAC (Éducation Artistique et Culturel)

Partant du constat partagé que, malgré les efforts de démocratisation culturelle produits ces vingt dernières années, l'éducation artistique et culturelle reste encore inégale d'un jeune à l'autre, pour des raisons diverses, socioculturelles, géographiques, personnelles, etc., le service culturel de la CC2R souhaite s'engager sur une labellisation 100 % EAC.

2. Les résidences d'artistes

Les médiathèques doivent pouvoir être associées pour accueillir les artistes invités sur le territoire, quel que soit le domaine de médiation ou éventuellement de création (littérature, bande dessinée, arts visuels et numériques, arts plastiques, musique, théâtre...).

Les médiathèques pourront également être forces de proposition, donnant ainsi une visibilité aux domaines plus spécifiques à la lecture publique que sont la création littéraire (roman, édition jeunesse, BD, essai...). Comme pour le label 100 % EAC, il s'agit d'inscrire les médiathèques comme lieux passerelles sur la carte du territoire.

3. Les médiathèques comme lieux ouverts aux programmeurs du territoire : théâtre, musique, associations culturelles, communes...

Dans la même logique de lieux passerelles, les médiathèques veilleront à ouvrir davantage leur programmation aux programmeurs professionnels du territoire, ce qui permet d'être associés à des événements ayant principalement lieu sur d'autres sites : concerts de musique, programmations théâtrales, programmations communales.





B. CONSTRUIRE AVEC NOS PARTENAIRES

La logique de programmation en partenariat fait partie de l'ADN des institutions culturelles des institutions du territoire. Plusieurs partenariats exemplaires ont été mis en oeuvre au cours des dernières années, ils doivent pouvoir s'inscrire dans la durée, en prenant en compte la nouvelle donne territoriale.

1. Les actions conduites avec l'École de Musique des Deux Rives

Depuis de nombreuses années, un partenariat entre la médiathèque de Valence d'Agen et l'École de Musique des Deux Rives a permis de faire découvrir l'école de musique aux utilisateurs de la médiathèque (concerts Méli Mélo pour faire découvrir un instrument). Ce partenariat se poursuivra avec l'ensemble des lieux de lecture.

2. Les liens avec les associations culturelles du territoire

Lieux de diffusion, les médiathèques, bibliothèques et points de lecture s'engagent à ouvrir leurs portes aux associations culturelles pour de nouvelles programmations.

3. Les partenaires sociaux et la petite enfance

Les actions des médiathèques seront menées avec les partenaires sociaux (CIAS, hôpital de jour, accueils spécialisés) travaillant à la lutte contre les inégalités d'accès à la culture ainsi qu'avec les structures de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais des assistants maternels).

C. PÉRENNISER DES TEMPS FORTS

En créant le réseau, l'objectif est d'élargir et d'inscrire dans la durée certaines manifestations créées par la médiathèque de Valence d'Agen.

1. Le Temps fort littérature jeunesse au printemps

L'idée de ce temps fort est d'inviter chaque printemps des auteurs et des illustrateurs d'albums jeunesse à exposer, à venir rencontrer le public et animer des ateliers en direction des enfants.

2. Des ateliers créatifs proposés

L'ouverture de la programmation d'ateliers sur l'ensemble des lieux de lecture fera partie des objectifs à partir de 2022.





4.4 DÉVELOPPER LE RÉSEAU POUR UNE OFFRE DE LECTURE ÉQUITABLE SUR TOUT LE TERRITOIRE

« ma médiathèque préférée est proche de moi ! »

L'objectif du réseau est de trouver un équilibre avec les politiques culturelles des communes du territoire et avec la Médiathèque départementale.

Le but est de pouvoir offrir à tout citoyen l'accès à des collections fournies et mises à jour régulièrement, à proximité immédiate de son domicile ou via le site web du réseau.

Cet objectif implique de continuer à construire l'offre communautaire, de soutenir et d'amener des projets de lecture publique dans les communes qui ne bénéficient pas d'équipement spécifique.

A. LE LIVRE MOBILE (BOOK TRUCK)

1. Créer un service mobile de lecture publique et d'animations culturelles.
2. Amener la population à se rencontrer et échanger autour du livre.

B. SYNERGIES AVEC LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

L'évolution du paysage de la lecture publique ces dernières années doit conduire à revoir les liens et les partenariats avec le département. Une mutualisation de l'offre numérique pourrait permettre d'accroître considérablement l'offre en direction du public.

5 – BUDGET 2022

Dès la première année, la Communauté de Communes des Deux Rives se dote d'un budget ambitieux de fonctionnement et d'investissements (informatisation de l'ensemble des lieux de lecture et formation des acteurs) qui permettra d'amorcer la mise en réseau progressive. D'ores et déjà, le budget d'acquisition d'ouvrages a été voté selon les préconisations du Ministère de la Culture (2€ par habitant soit 38 000€).





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

MÉDIATHÈQUE ADRIENNE CHAIX
Tête de Réseau

LECTURE PUBLIQUE DES DEUX RIVES
Rue de Cluzel - 82400 Valence d'Agen
Tél. 05 63 39 52 08
Courriel : reseaulecture@cc-deuxrives.fr

Création et impression
PUBLIVER / Golfech / 05 63 29 24 14